



Organisations syndicales représentatives des employeurs

UNGE / SNEPPIM / CSNGT

Organisations syndicales représentatives de salariés

CFTC / CFDT / CGT

Président

Sébastien GIRAULT (représentant du collège salarié)

Vice-président

Yves SARRAT (représentant du collège employeur)

Délégué général

Sébastien CHATAIN

**RELEVÉ DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (CPNEFP) DU 18 JAN-
VIER 2018**

APGTP 54 Boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS

RELEVÉ DES DÉCISIONS CPNEFP

DECISION APPROUVEE 28 MARS 2018

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

DÉCISION

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité

II. APPROBATION DU RELEVÉ DE DECISIONS DU 6 DÉCEMBRE 2017

DÉCISION

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

III. COURRIER DE LA PRÉSIDENTENCE

1. Courrier à OMPL du 18 décembre 2017
2. Courrier de collecte des données auprès des établissements scolaires du 13 décembre 2017
3. Courrier à Actalians sur la liste des CFA et des écoles du 10 janvier 2018
4. Devenir du courrier concernant les prises en charge des formations certifiantes et courtes

DÉCISION

Le courrier III3 n'est plus d'actualité. À l'avenir, les courriers adressés à Actalians concernant des problèmes de prise en charge devront comporter le numéro de dossier.

5. Email sensibilisation égalité femmes hommes

DÉCISION

La CPNEFP souhaite que cet email soit programmé d'ici à la prochaine CPNEFP.

6. Courrier services Actalians de présentation des statistiques sur les formations certifiantes

DÉCISION

La CPNEFP souhaite que le courrier à destination du service R et D d'Actalians intègre les dernières statistiques provenant du CCP ingénierie en infrastructure cursus 1 dont l'examen a eu lieu au mois de janvier 2018.

IV. RENCONTRE AVEC L'OMPL

DÉCISION

Les partenaires sociaux décident de contacter le directeur d'Actalians copie service R et D pour les solliciter sur une analyse qualitative des formations dispensées dans la branche.

Parallèle avec les poursuites d'étude à partir des données de l'Éducation nationale

Est-ce que les entreprises sont intéressées par le recrutement des bac pro ?

Quelle trajectoire professionnelle pour un bac pro suivant la taille de l'entreprise ?

Quelles activités confiées pour un bac pro ?

Proposition d'une étude de terrain et des interviews d'une dizaine d'entreprises et de salariés

La CPNEFP charge la Présidence d'adresser un courrier à l'OMPL avec également un travail sur le plan d'action dans le cadre du scénario optimiste.

V. ACTALIANS

1. Analyse des documents transmis et demandes complémentaires

a) *Engagement 2016 Géomètre*

DÉCISION

La CPNEFP a distingué les codes objets des formations prioritaires dont les modalités sont de son domaine de compétence, des codes objets des formations dont les modalités sont du domaine d'Actalians.

La CPNEFP souhaite valider cette répartition avec Actalians et s'interroge concernant les formations transversales.

Le SNEPPIM s'engage à la rédaction d'un projet d'accord notamment sur les licences pro et les masters sur la classification des apprenants à l'issue de leur formation par alternance

b) Branche Géomètres - Statistiques 2016

DÉCISION

À voir lors de la prochaine CPNEFP

VI. RÉFÉRENTIELS DES FORMATIONS CERTIFIANTES

1. CQP technique topographique et foncière

- a) Référentiel d'activité validé par la CPNEFP du 30 mars 2016
- b) Référentiel de certification validé par la CPNEFP du 30 mars 2016

2. CQP topographie & organisation opérationnelle

- a) Référentiel d'activité validé par la CPNEFP du 7 juin 2016
- b) Référentiel de certification validé par la CPNEFP du 7 juin 2016

3. CQP propriété & organisation opérationnelle

- a) Référentiel d'activité validé par la CPNEFP du 7 juin 2016
- b) Référentiel de certification validé par la CPNEFP du 7 juin 2016

4. CQP Ingénierie en infrastructure & organisation opérationnelle

- a) Référentiel d'activité validé par la CPNEFP du 29 juin 2016
- b) Référentiel de certification validé par la CPNEFP du 29 juin 2016

5. CQP métiers de l'immobilier & organisation opérationnelle

- a) Projet de référentiel d'activité non validé par la CPNEFP du 12 octobre 2016
- b) Projet de référentiel de certification non validé par la CPNEFP du 12 octobre 2016

6. CQP techniques règlementaires et encadrement

- a) Projet de référentiel d'activité non validé par la CPNEFP du 29 juin 2016

DÉCISION

La CPNEFP charge la Coprésidence d'adresser un courrier au service R et D d'Actalians afin de relancer la réalisation du référentiel d'activité du CQP TRE et de certification.

La CPNEFP s'interroge sur la réalisation des enquêtes d'opportunité.

La CPNEFP charge la Coprésidence d'adresser un courrier au service R et D d'Actalians afin de voir comment mettre en place ou participer à un CQP existant dans les métiers de l'immobilier.

La CPNEFP souhaiterait connaître les ressources mises à disposition pour traiter ces deux sujets au cours de l'année 2018.

VII. FORMATIONS INITIALES

1. Point d'étape de la collecte des données

DÉCISION

La CPNEFP charge la Présidence d'adresser un courrier aux établissements pour collecter des données sur le devenir des apprenants.

VIII. GPEC

1. Qualification des emplois menacés par les évolutions économiques ou technologiques

DÉCISION

La CPNEFP souhaite continuer à travailler sur le sujet de la GPEC.

2. Programmation de la prochaine sous-commission et nomination des participants

DÉCISION

Les membres de la sous-commission se réuniront le mardi 20 février 2018.

La feuille de route porte sur la prospective en fonction du scénario optimiste ce qui revient à :

Actualiser la cartographie des métiers

Référencer les emplois menacés et les nouvelles activités

IX. ENVELOPPES BUDGÉTAIRES 2018 POUR LA CPNEFP ET LES SOUS-COMMISSIONS DE RATTACHEMENT

1. CPNEFP
2. Sous-commission GPEC
3. Sous-commission analyse CCP CQP avec le service R et D d'Actalians

DÉCISION

La CPNEFP sollicite l'attribution des enveloppes budgétaires suivantes :

Sous-commission GPEC 12 800 € pour 4 réunions à raison d'un représentant par organisations syndicales et patronales maximums

Sous-commission analyse CCP / CQP 16 000 € pour 6 réunions à raison de 2 représentants par collèges maximum auquel s'ajoute 1 journée avec Thierry MONIN pour l'ingénierie de formation.

Sous-commission analyse des prises en charge 5 000 € pour 4 réunions à raison 2 représentants par collèges maximums.

X. QUESTIONS DIVERSES

RELEVÉ DES DÉCISIONS CPNEFP 18 JANVIER